

## RELEVES DANS LES BULLETINS DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE BICQUELEY

Le 20 mars 1888, entre nous soussigné, SILLAIRE Charles Eugène, Maire de la commune de BICQUELEY, agissant en vertu de la loi du 5 avril 1884, et d'une délibération du conseil municipal en date du 19 février dernier d'une part et :

LEMOINE Marie Adeline, dame LEVEL, née à GIRAUVOISIN, sage-femme diplômée le 18 septembre 1868 par l'académie de Médecine de NANCY, d'autre part, a été fait l'engagement suivant qui aura une durée de 10 années à compter de ce jour.

La commune s'oblige à accorder annuellement, à Mme LEVEL, un traitement de 200 francs, payable par trimestre, comme indemnités des soins donnés aux femmes indigentes et peu aisées de la localité.

Mme LEVEL s'oblige à son tour, à faire tous les accouchements des femmes de BICQUELEY qui réclameront son assistance, moyennant la somme de 6 francs pour les couches ordinaires, et à visiter ses malades pendant les 8 premiers jours qui suivront les couches.

Pour les personnes aisées Mme LEVEL reste libre de fixer ses honoraires, comme aussi d'accepter les dons qui lui seraient faits à titre gracieux, comme dédommagement de ses peines et de ses soins.

Si avant l'expiration du présent délai, Mme LEVEL quitte la commune pour aller exercer dans une autre, elle sera passible de dommages et intérêts qui seront fixés par le tribunal compétant, mais qui n'excéderont pas 50 francs par an à courir du présent engagement.

La commune de BICQUELEY payera les mêmes dommages et intérêts dans le cas où elle refuserait d'employer Mme LEVEL.

Ce même contrat est reconduit le 16 juin 1898, pour 10 années encore par MENY Firmin Auguste, Maire.

Le dix février mil huit cent quatre vingt quinze, adjudication de l'arrachage et l'exploitation de 21 arbres de la place, à Mr FRANCOIS Alfred, vigneron à BICQUELEY pour la somme de 52 francs, à condition que les arbres soient arrachés pour le 15 avril prochain et débités en bois de corde, que les branches soient façonnées en fagots et que les racines traversant les travaux d'art de la place soient coupées de façon à ne pas occasionner de dégât aux murs et fontaine.

Tout dommage causé sera d'ailleurs réparé aux frais de l'entrepreneur.

Les trous seront remplis par ce dernier.

Les frais d'adjudication sont à la charge de l'entrepreneur.

Séance du 10 juin 1900

Le Conseil à l'honneur d'exposer à Mr le Préfet qu'il est nécessaire que les gardes-champêtres soient armés de revolvers pour le bon fonctionnement de leur service.

En conséquence, il autorise le Maire a acheté 3 revolvers et prie Mr le Préfet de vouloir bien approuver la présente délibération et d'autoriser les gardes-champêtres à porter les dites armes. Le Conseil décide d'apporter au budget pour le traitement des gardes-champêtres un supplément de 200 francs, qui leur sera alloué si le service a été bien fait.

117 années après il semblerait que cette proposition soit toujours d'actualité !

## NOUVEAU CIMETIERE EN SORTIE DU VILLAGE DIRECTION DE TOUL.

Comme dans beaucoup de villages, le cimetière de BICQUELEY se trouvait à l'origine autour de son l'église, ce n'est qu'au début 1900 qu'il occupera le lieu actuel vers TOUL.

En août 1909, sondages pour emplacement du nouveau cimetière.

Le 10 juin 1910,

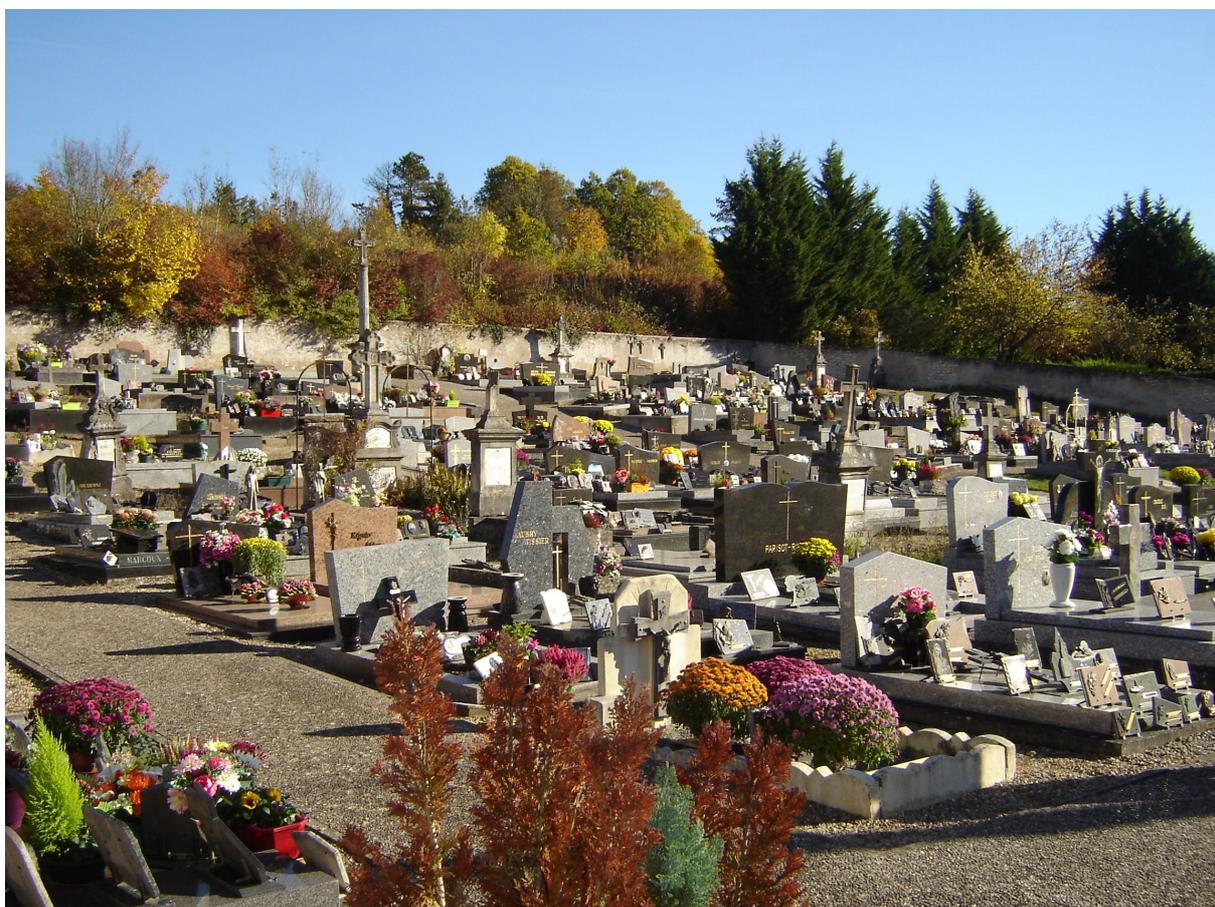
Translation du cimetière.

Une étendue de 22 ares et 26 ca, en rapport avec les besoins d'une commune de 705 habitants, où la moyenne des décès estimée est de 13,6/an. Montant des terrains acquis : 756 F et appartenant à Mme Vve HAMPIAUX, à M.M HENRY (Edmond), MUNIER (Amédée), BIGEARD (Victor), VALADON (Jean) aux héritiers CHRISTOPHE et aux consorts DETHOREY, et situés au lieu dit "à la Route ", section L, numéros 144p, 147, 148, 152, 153,154p, et 155p du plan cadastral.

Dés que ce nouveau cimetière sera clos de murs, conformément à la loi, les inhumations s'y effectueront et le cimetière actuel (près de l'église) sera fermé au moins pendant 5 ans. A l'expiration de ce délai, la commune pourra, si elle le juge à propos, vendre ou louer le terrain, mais sous la réserve expresse qu'aucune fouille ou fondation ne pourra y être pratiquée avant l'expiration de 5 nouvelles années.

Et ce n'est qu'en 2015 lors des travaux d'aménagements de la rue de l'école et de celle du long de la Bouvade que j'ai découvert cette pierre tombale au nom de Marie CHATEAU décédée à BICQUELEY le 12.08.1883 à l'âge de 68 ans. Religieuse de la doctrine chrétienne, elle enseigna à l'école de BICQUELEY sous le nom de " Sœur BASILIDE".

Cette famille " CHATEAU " était originaire d'ALTROFF en Moselle



Norbert HESSE pour BIC N°1